

APPEL À CANDIDATURE

PROJET OPTIMISTE PARTAGÉ
AVEC LES HABITANTS DU TAILLAN-MÉDOC

AUTOUR DE LA THÉMATIQUE : LES JARDINS

SAISONS 2021/2022 et 2022/2023

*Deux saisons pour écouter, cheminer, fédérer...
et surprendre !*



→ SOMMAIRE

PRÉAMBULE ET CONTEXTUALISATION	4
La ville du Taillan-Médoc	4
La culture au Taillan-Médoc	4
Historique	5
<i>Année 2018 « Les marais »</i>	5
<i>Année 2019 « La forêt »</i>	5
<i>Années 2020-2021 « Territoires urbains et voisinage »</i>	5
L'appel à projet 2021-2023 : une nouvelle approche toujours plus collective	5
LE PROJET OPTIMISTE PARTAGÉ	6
Qu'est-ce qu'un POP ?	6
La thématique choisie pour les 2 saisons : Les jardins	7
Les outils de communication au service du projet	7
Qui peut répondre à ce POP « Les Jardins » ?	7
ACCOMPAGNEMENT DU PROJET RETENU	8
Financement du Projet Optimiste Partagé	8
Pilotage du dispositif et soutien en ingénierie culturelle	8
Les apports en nature	8
LE DOSSIER DE CANDIDATURE	8
Préalable	8
Le jury sera attentif à... ..	9
Le jury de sélection	9
Les éléments à fournir	9
LE CALENDRIER	10

La ville du Taillan-Médoc

Le Taillan-Médoc est une commune de Bordeaux Métropole située à 13 km au nord-ouest de Bordeaux de 10 000 habitants. Elle enregistre une forte dynamique démographique et souhaite offrir des services publics modernes et adaptés aux attentes d'une population d'une grande agglomération.

Le Taillan-Médoc est par conséquent une ville en plein développement qui voit aboutir des projets longtemps espérés : la déviation en construction qui évitera le passage de poids lourds en centre-ville dès la fin de l'année 2021, un nouveau groupe scolaire en septembre 2022, un projet de ludothèque en 2023, l'arrivée du TRAM D pour 2026, un collège à l'horizon 2028, de nouvelles infrastructures sportives à l'étude...

Néanmoins malgré cette dynamique, une attention particulière est portée à l'équilibre entre développement et préservation du cadre de vie. Avec plus de 300 hectares de forêts et 75 hectares de marais, la Ville du Taillan-Médoc bénéficie d'un [patrimoine naturel dense et varié](#).

[Des lieux phares permettent aux habitants de se rencontrer](#) : le site du stade (Palio), le Pôle Culturel de la Haye (Médiathèque, Ecole de Musique et l'Auditorium), le Repaire (lieu d'accueil des jeunes), les 2 marchés en plein air, les 4 restaurants de la commune ; un bar devrait s'implanter dans les années à venir. Piscines et cinémas se trouvent dans les communes limitrophes : la ville travaille la bonne entente intercommunale pour [favoriser des partenariats favorables aux habitants](#).

La population de la commune est jeune : on compte de nombreuses familles avec enfants. Plus de 80 associations composent un [tissu associatif dense](#) qui couvre différents domaines du sport, en passant par la culture, la solidarité... Enfin la dimension du Taillan-Médoc « entre ville et village » permet une réelle proximité et facilite la mise en œuvre de [projets participatifs](#).

La culture au Taillan-Médoc

Le projet culturel de La ville du Taillan-Médoc s'adresse aux habitants dans toute leur diversité, avec [des événements fédérateurs](#) et [des propositions plus intimistes](#), dans une volonté de [susciter la curiosité, la rencontre et l'échange](#). Il s'appuie également sur le désir de réunir les taillanais autour de propositions qui savent s'adapter au territoire, avec des créations en plein air ou en salle dans un réel souci de qualité.

Une volonté de susciter la curiosité, la rencontre et l'échange.

Le lieu phare de la culture dans la Ville est le [Pôle Culturel de la Haye](#). Il est composé de la médiathèque, de l'école de musique, d'un grand hall d'accueil et d'un auditorium qui peut accueillir des petites formes théâtrales et musicales, des projections, des conférences, des masterclass, des résidences d'artistes...

Dans la programmation, une attention particulière est portée aux projets artistiques et culturels privilégiant [une approche de participation et de construction partagée](#) plutôt qu'une simple logique de diffusion. Les résidences d'artistes, commencées en 2020, en sont un exemple, tout comme les projets transversaux de médiation en direction des scolaires, coconstruits par le service culture, la médiathèque et l'école de musique.

Autres services partenaires :

- Le service petite-enfance et jeunesse (scolaire, périscolaire, réseau des assistants maternels)
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Le Pôle Aménagement du Territoire avec sa mission transition écologique et mobilités
- Le service communication de la Ville

Historique

2018 « Les marais »

En 2018, la *Compagnie Bougrelas* a été lauréate du premier appel à projet lancé par la commune. Celui-ci définissait [les marais du Taillan-Médoc comme lieu d'exploration](#) et avait pour objectifs de permettre la découverte de ces espaces méconnus par les habitants de la commune.

Avec le soutien de l'Espace Culturel Leclerc St-Médard-en-Jalles

2019 « La forêt »

Ce sont les compagnies *Le Son qui Manque* et *Les Armoires Pleines*, composées d'une artiste sonore, d'une plasticienne et d'une comédienne, qui ont été retenues à l'appel à projet.

Leur projet *La Grande évasion* a été pensé comme la [mise en récit de la forêt du Taillan-Médoc par ses habitants](#) en explorant leurs relations à la forêt, patrimoine écologique, historique et légendaire.

Avec le soutien de l'iddac, agence culturelle du département et de l'espace Culturel Leclerc St-Médard-en-Jalles

2020-2021 « Territoires urbains et voisinage »

L'Agence de Géographie Affective a convaincu le jury de sélection de cette première édition proposée [sur 2 saisons](#), afin d'ancrer d'avantage le projet et la présence de la compagnie sur le territoire. Porté par Olivier Villanove, comédien-metteur en scène et Julie Chaffort, plasticienne-vidéaste, les artistes souhaitaient initialement [révéler, avec les habitants, la beauté cachée des zones pavillonnaires](#).

La pandémie de COVID-19 et les confinements ont régulièrement perturbé le déroulement du projet baptisé « *On fait rien comme tout le monde* ». Néanmoins, le travail avec les habitants a pu reprendre progressivement en 2021 et aboutir à une restitution publique le 26 juin de cette même année dans la ville.

Avec le soutien de l'iddac, agence culturelle du département, de l'Espace Culturel Leclerc St-Médard-en-Jalles et le concours du Carré-Colonnes, scène nationale

Tous ces projets ont permis de fédérer au fil des ans un groupe d'environ 20 habitants intéressés et concernés par les démarches artistiques partagées. Cette communauté constitue un noyau d'habitants déjà sensibilisé, mobilisé et mobilisable.

L'appel à projet 2021-2023 : une nouvelle approche toujours plus collective

La Ville du Taillan-Médoc, accompagnée par l'iddac, a souhaité que l'écriture de l'appel à projet 2021-2023 soit désormais partagée entre les élus à la Culture, des représentants de services de la commune et des représentants des habitants. Un collectif a été constitué, engagé dans un état des lieux des éditions passées et chargé de travailler, en intelligence collective, à l'écriture de ce nouvel appel.

LE COLLECTIF :

[Delphine Troubaday](#), conseillère municipale déléguée à la Culture

[Céline le Gac](#), conseillère municipale associée à la Culture

[Julia Hilaire](#), Chargée de développement de projet pour l'iddac

[Marianne Carayon](#), Directrice de la Culture, de la Vie Association et du Sport

[Laura Moretti](#), Responsable Service Culture et Vie Locale

[Claire Allard](#), Directrice de la Médiathèque

[Hervé Femolant](#), Coordonnateur des accueils de loisirs

[Jean-Marie Landrieu](#), Directeur de l'Ecole Municipale de Musique

[Sandra Saïghi](#), habitante

[Bernard Jollivet](#), habitant



Qu'est-ce qu'un POP ?

- Un cheminement artistique qui prend le temps d'aller vers les autres, de révéler les envies et les talents.
- Une atmosphère joyeuse, propice à l'audace, la créativité et à l'ouverture d'esprit.
- Une discussion permanente entre des artistes et des habitants pour créer ensemble dans la ville.

Pour cela, la compagnie associée au POP s'appuiera sur son savoir-faire et celui des habitants qui les accueillent. Elle sera garante de la direction artistique du projet pour les deux saisons à venir.

Le POP place les habitants au cœur du processus de création

La compagnie lauréate du POP a pour première mission de **partir à la découverte des habitants**. Pour cela nous souhaitons que les artistes prennent le temps de se présenter à la population, aux services de la Ville, aux associations... Cette démarche « d'aller vers » doit permettre au plus grand nombre de se sentir concerné et légitime de prendre part à une ou plusieurs étapes du projet.

Permettre au plus grand nombre de se sentir concerné et légitime de prendre part au projet

Le POP se construit sur la durée, par étapes

1. Le Temps d'immersion *ou comment planter les premières graines*

Pour comprendre le territoire, la compagnie doit partir à sa rencontre. Il y a forcément des acteurs incontournables et le service culture de la commune pourra jouer les intermédiaires mais... une approche originale et conviviale sera appréciée.

Les RDV « incontournables » des premiers jours :

- Le collectif de rédaction du POP
- Les services de la Ville (jeunesse-éducation, médiathèque, école de musique, logistique... services mutualisés de Bordeaux Métropole)
- Les élus

→ Ces premières rencontres permettront de répondre aux questions des artistes pour mieux aller vers les habitants.

2. Le Temps de concertation *la germination*

Loin d'être un « prêt-à-jouer », le POP est cousu main. Brin après brin il se construit au fil des rencontres. Cette étape se veut **ludique, créative, ouverte à des publics différents**. Le temps de concertation permet également aux artistes de **partager avec sincérité les réalités du processus de création**, dans ses difficultés, ses bons et ses mauvais aspects. C'est dans cette étape que la confiance se met en place.

3. Le Temps de construction *l'éclosion*

Une présence régulière des artistes et une permanence du projet assurée par des relais locaux sont des appuis solides pour que le lien perdure pendant 2 ans. C'est dans cette phase que l'équipe artiste/habitants se fixe un cap et des objectifs pour diffuser le projet dans la ville au travers « d'étapes artistiques ».

4. Temps de restitution *un fleurissement continu*

La monstration publique des actions ou des créations imaginées au fil du projet sont de vrais moments de valorisation de la collaboration artistes/habitants. **Une « grande » restitution chaque mois de juin** doit permettre à tous les participants de se retrouver et de convier les habitants-curieux qui pourront peut-être ainsi rejoindre le mouvement par la suite.

Le POP est ludique, créatif, fédérateur

La marque de fabrique du POP est son esprit ludique, optimiste, joyeux. Cette dynamique permet de constituer au fil du temps, un groupe socle d'habitants qui pourront être de véritables ambassadeurs ou relais. Pour que la communication artistes / habitants puisse se faire aisément, il ne faudra pas hésiter à s'appuyer sur des outils simples et accessibles.

Le POP est adaptable, accessible et réaliste

Le POP sait s'adapter : aux habitants, au territoire, aux aléas

On peut intégrer le POP à différentes étapes du projet

Le projet est inclusif, notamment pour les personnes en situation de handicap

Le POP est durable

- Il marque véritablement le territoire pendant 2 saisons.
 - Il laisse une trace dans la Ville.
- Celle-ci doit faire perdurer le lien entre les habitants après le départ de la compagnie
- Il a une approche écocitoyenne

La thématique choisie pour les 2 saisons : Les jardins

Jardin secret, intime, public ou partagé, friche, jardin de pavillon, jardinière sur un balcon ou jardin zen posé sur un bureau : les pistes sont plurielles, ouvertes à l'interprétation et au cap que voudront impulser les artistes sélectionnés.

Les outils de communication au service du projet

- Le magazine municipal « L'Essentiel » (distribué dans chaque boîte aux lettres)
- Newsletters, de la Ville et tous les moyens de communication de l'iddac (réseaux sociaux, newsletters...)
- La page Facebook de la Ville (plus de 4500 abonnés) et le compte Instagram associé
- Le site Internet de la Ville : www.taillan-medoc.fr
- L'application Citoyenne City Mag (Appstore et Playstore) et son site : <https://taillan-medoc.citymag.info/> (recense les commerçants, les services de la Ville, les établissements scolaires, les associations ainsi que l'agenda local – nouvel outil depuis mai 2021)
- La radio locale RTM33 : <http://rtm33.fr/>
- Panneaux d'affichage en bord de route et bannières sur les ronds-points d'entrée de ville
- Communiqués de presse en direction de la presse locale (Sud-Ouest, Le journal du Médoc, Magazine de Bordeaux Métropole...) et des radios ayant des antennes locales.
- etc.

Qui peut répondre à ce POP « Les Jardins » ?

Tous les acteurs artistiques et culturels qui disposent d'un statut d'association ou de SCOP.

Les champs artistiques restent ouverts : musique, danse, théâtre, arts de la piste, et de la rue, arts plastiques et audiovisuels, arts numériques, écriture et littérature, approche transdisciplinaire...



→ ACCOMPAGNEMENT DU PROJET RETENU

Financement du Projet Optimiste Partagé

Le budget de l'action doit intégrer toutes les étapes du projet : le temps d'immersion, la médiation, la création, la restitution de la création, et la capitalisation / trace du projet. **Aucun financement supplémentaire ne pourra être demandé à la Ville** pour prendre en charge des frais non anticipés. L'hébergement et les transports sont inclus dans l'enveloppe allouée. La ville pourra accompagner la compagnie lauréate dans la recherche d'un lieu de résidence approprié.

→ La ville du Taillan-Médoc financera la création partagée à hauteur de **20 000 € TTC**, soit 10 000€ TTC par an.

→ L'Espace Culturel Leclerc financera à hauteur de **8000€** soit 4000€ par an.

→ L'iddac, agence culturelle du département de la Gironde, pourra accompagner financièrement les lauréats, en fonction de ses critères d'intervention et selon les besoins nécessaires. Le lauréat s'engagera à adhérer à l'iddac, afin notamment de pouvoir bénéficier du parc de prêt de matériel.

Une convention sera établie entre la mairie du Taillan-Médoc, l'iddac et les lauréats avant le début du projet.

→ Le Carré-Colonnes, scène conventionnée arts et création pourra participer aux sélections finales, suivre le projet et rencontrer les lauréats pour un éventuel partenariat.

Des financements complémentaires sont par conséquent conseillés, et les demandes devront être portées par la compagnie retenue.

Plusieurs points budgétaires devront être faits par la compagnie aux périodes suivantes : juin 2022, décembre 2022 et mars 2023.

Pilotage du dispositif et soutien en ingénierie culturelle

Un ou plusieurs agents de la Direction de la Culture accompagneront concrètement les différentes phases de construction du projet, pourront fournir un état des lieux des ressources et des acteurs du territoire, être facilitateur dans la mise en relation et le lien avec ces opérateurs. Pour une coordination sereine du projet, il sera nécessaire de planifier régulièrement des réunions entre la compagnie et les interlocuteurs de la direction de la Culture.

Les apports en nature

- **Des espaces de travail** (à définir selon les besoins de la compagnie)
- **Le service communication** (newsletter, relai sur réseau sociaux, supports de communication...)
- **Les services techniques et du matériel** appartenant à la ville pour les restitutions

L'iddac pourra venir en renfort par le prêt de matériel technique pour les deux restitutions du projet.

→ LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Préalable

Le POP se construira avec les habitants sous la direction artistique d'une compagnie durant 2 saisons, par conséquent le dossier de candidature doit être un outil permettant de saisir la philosophie, la méthodologie, l'approche du candidat pour favoriser la rencontre, l'échange, le partage et la création.

Du travail mené sur le territoire, résulteront **deux évènements publics** en juin 2022 et en juin 2023, dans l'espace public. La forme envisagée de ces restitutions se construira au fur et à mesure des mois, en concertation avec les habitants. **Il devra s'agir d'un temps festif, convivial et fédérateur**. Ces restitutions

seront l'occasion de regrouper les participants des étapes précédentes et doivent valoriser leur engagement par le [sentiment d'appartenance à une démarche commune](#). Ces deux moments phares du projet doivent permettre de [rassembler au moins 250 personnes](#) (participants inclus).

Le jury sera attentif à...

- L'[expérience professionnelle](#) artistique et de médiation/transmission
- L'[intérêt, originalité et pertinence](#) du propos artistique
- La [démarche d'implication des habitants](#) au processus de création
- Une [présence régulière sur le territoire](#)
- L'envie de [favoriser la pratique amateur](#)
- L'adresse à une pluralité et une diversité d'acteurs
- L'[attention portée en direction de l'enfance](#) et de la petite enfance
- La volonté de s'appuyer sur des [partenariats locaux](#) (médiathèque, école de musique, logistique, technique) et sur le groupe d'habitants déjà engagés dans les précédents projets de territoire
- La création d'[une trace pour faire perdurer le lien](#) après le départ de la compagnie

Une connaissance des structures culturelles de Bordeaux Métropole et des institutions est un plus pour faciliter des démarches de partenariats.

Le jury de sélection

Premier jury : Il sera composé des membres du collectif d'écriture de l'appel à projet.

Jury final : Le Maire, Le Directeur général des services, le collectif d'écriture. Le Carré-Colonnes pourra mandater un.e représentant.e pour le jury final

Les éléments à fournir

Pour répondre à l'appel à projet, le candidat devra envoyer un dossier composé de plusieurs parties :

1. PRÉSENTATION DE LA COMPAGNIE / DU COLLECTIF

- Présentation de la structure : nom de la compagnie, du référent du projet, adresse/domiciliation, téléphone et mail de contact...
- Présentation de la ligne artistique de la compagnie et si possible, une ou des expériences de projets collaboratifs et/ou partagés déjà portés.
- Noms et présentation des artistes impliqués.

2. DÉMARCHE ARTISTIQUE

- Quel est votre lien ou point d'accroche avec la thématique du projet ?
- De quelle manière comptez-vous partir à la découverte du territoire et de ses habitants dès le commencement du POP ?
- Comment imaginez-vous garder un lien avec les participants pendant deux saisons ?
- Avec quel type de public comptez-vous travailler en priorité ?
- Quels savoir-faire mettrez-vous particulièrement au service de ce projet ?
- Comment imaginez-vous le travail/lién/partenariat avec le collectif de rédaction de l'appel à projet ?

3. ÉCHÉANCIER DU PROJET

[Indiquez des périodes pour les étapes ci-dessous](#) / complétez ce phasage si nécessaire :

- Temps d'immersion
- Temps de concertation avec les habitants
- Temps de construction du projet
- Fréquence envisagée pour les moments artistiques, créatifs et conviviaux tout au long du projet et à la fin de chaque saison

4. LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

- Envisagez-vous de solliciter des opérateurs culturels ou des financeurs pour co-financer ce projet ?
- Lesquels ? Quel impact aura leur apport sur le projet ?

→ LE CALENDRIER

Calendrier prévisionnel :

- Diffusion de l'appel à projet → lundi 12 juillet 2021
- Date limite réception des propositions → lundi 11 octobre 2021
- Jury de sélection → du 12 au 19 octobre 2021
- Entretiens avec la première sélection → mercredi 10 novembre 2021
- Entretiens pour les projets finalistes → mercredi 24 novembre 2021
- Choix du lauréat → lundi 29 novembre 2021
- Mise en œuvre de la création partagée → de décembre 2021 à juin 2023
- Restitution de la création partagée → juin 2022 + juin 2023

**Les dossiers devront être déposés avant le
lundi 11 octobre 2021 minuit**

par mail : m.carayon@taillan-medoc.fr

ou à l'adresse suivante :

Mairie du Taillan-Médoc

Direction de la culture et de la vie locale

Hôtel de ville

Place Michel Réglade

33 320 LE TAILLAN MEDOC

Renseignements :

Marianne Carayon

Directrice culture, sports et vie associative

05 56 42 70 40 – 06 84 95 71 71

m.carayon@taillan-medoc.fr